

«La justice internationale est un miracle, il faut se battre pour la protéger»

Festival du film judiciaire à Lausanne Collaboratrice, témoin à charge et même inculpée, Florence Hartmann a connu le Tribunal pénal international de l'intérieur. De passage bientôt à Lausanne, elle lance un cri du cœur pour cette institution menacée.

Flavienne Wahli Di Matteo

Peu de personnes connaissent aussi intimement la justice internationale que Florence Hartmann. Invitée du prochain Festival du film judiciaire de Lausanne, la journaliste et essayiste interviendra en marge des projections consacrées à cette institution dont elle a vécu la renaissance et dont elle redoute, aujourd'hui, l'effondrement.

Madame Hartmann, comment s'est faite votre entrée au sein de la justice internationale?
En 1999, j'ai écrit un livre sur Milosevic réunissant les éléments qui démontraient ses responsabilités dans les guerres et les massacres. Je téléphonais régulièrement au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) pour savoir s'il allait être inculpé et, par hasard, j'ai vu sur le site internet que le bureau du procureur cherchait un porte-parole, un poste qui ne nécessitait pas de formation en droit. J'ai candidaté et j'ai été recrutée.
Je me suis rendue à La Haye pour chercher un appartement deux semaines avant ma prise de fonction. J'étais dans le train pour rentrer à Paris le 5 octobre 2000 quand Milosevic a été évincé du pouvoir en Serbie. Je me souviens de mon téléphone qui n'arrêtait pas de sonner... C'est sur cet événement que j'ai commencé et, huit mois plus tard, Milosevic était arrêté et livré au Tribunal. Pour la première fois de l'histoire, la justice internationale allait juger un ancien chef d'État.



Pour l'avoir vécue de l'intérieur, Florence Hartmann porte un regard lucide sur la justice internationale, à la fois critique et convaincue de sa nécessité. imago/Pixsell

C'est en effet dans ces années 90 et 2000 que la justice internationale, en sommeil pendant la guerre froide, a repris vie. Comment avez-vous vécu tout cela?
Comme journaliste, j'avais rencontré plusieurs des suspects sur le terrain à une époque où ils étaient certains de leur impunité. Les revoir sur le banc des accusés, privés de leur pouvoir de vie et de mort, vous fait immédiatement comprendre à quoi sert la justice internationale. Travailler avec Carla Del Ponte a été exaltant. J'étais sa porte-parole et sa conseillère sur les Balkans, je participais aux réunions stratégiques et elle pouvait me demander mon avis, comme celui d'autres conseillers. Elle misait beaucoup sur cette interaction.

Comment un tribunal international travaille-t-il?
D'abord, il se concentre sur les plus hauts responsables, ceux que des tribunaux nationaux ne peuvent pas juger. Il faut réunir tous les éléments permettant d'établir leurs responsabilités individuelles (ndlr: la justice internationale poursuit le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le crime d'agression). Il faut identifier les victimes, établir les circonstances dans lesquelles elles ont été tuées, par qui, et retrouver les ordres et les chaînes de commandements pour faire en sorte que les plus

hauts dirigeants répondent de leurs actes.
Les accusés ont des équipes d'avocats conséquentes, susceptibles de verrouiller l'accès aux archives du régime d'avant. Parfois, des agents protègent les auteurs présumés, vous embarquent sur des fausses pistes, vous présentent des témoins qui racontent des mensonges, c'est un vrai champ de mines. On n'est pas dans la configuration du procès de Nuremberg, où toute la documentation était arrivée dans des cartons.

On imagine la tâche titanesque. Y a-t-il eu du découragement?
Comme une juridiction classique, la justice internationale doit démêler le vrai du faux. Mais ce qui est très particulier, c'est qu'elle ne dépend pas d'un État unique. Il faut, en plus, se battre au niveau des états susceptibles d'avoir des éléments de preuve, se battre au sein de la communauté internationale pour que cette volonté de mettre fin à l'impunité ne reste pas de vaines paroles. Il fallait sans cesse tirer la manche des dirigeants politiques pour qu'ils nous aident à rechercher des fugitifs, qu'ils nous transmettent les informations qu'ils avaient, etc.
Sur le terrain, il y avait les ONG, mais le devoir de neutralité les empêchait de donner ce qu'elles avaient. La question a

aussi écartelé les journalistes, qui ne voulaient pas être cités comme témoins et devenir des auxiliaires de justice, mais pas davantage faire de la rétention de preuve et protéger des suspects. Comment satisfaire à des impératifs contradictoires? Plusieurs articles du Code de procédure ont dû être créés pour obtenir certaines infos, sans exposer ces sources.
Vous avez aussi été témoin à charge devant le TPIY. Comment est-ce arrivé?
Les journalistes sont irremplaçables quand il s'agit de contrer un récit imposé par un suspect. Dans mon cas, je savais que le major serbe Sljivancanin était au courant de l'existence d'un charnier où des prisonniers avaient été exécutés lors de la chute de Vukovar, j'en avais parlé avec lui après l'avoir découvert en 1992. Lors de son procès, il prétendait ne l'avoir appris qu'au moment de l'exhumation. Carla Del Ponte était opposée à ce que je témoigne, en tant que sa porte-parole. Mais les procureurs ont conclu qu'il n'y avait pas d'autre moyen d'établir ce fait.
Enfin, vous avez été inculpée puis emprisonnée par le Tribunal pénal international. Pourquoi?
Quand j'ai quitté le TPI, j'ai voulu écrire un livre pour expliquer

à quel point la justice internationale est vulnérable aux pressions politiques. Je redevenais journaliste en jouant mon rôle démocratique. J'ai donné un exemple où des juges avaient cédé sur l'insistance d'un État partie. Ils avaient franchi la ligne rouge. C'est moi qui ai fini en prison pour avoir rendu cela public, mais ce sont les juges qui auraient dû être sanctionnés!
Ce qui est cocasse, c'est que je faisais partie des gens qui avaient débusqué des charniers
Bio express
Née en 1963, Florence Hartmann a travaillé pour le journal «Le Monde» et couvert les conflits en ex-Yougoslavie. En 1992, elle révèle l'existence du charnier d'Ovčara en Croatie. De 2000 à 2006, elle officie comme porte-parole et conseillère du procureur au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Entre 2000 et 2003, elle est également porte-parole pour le Tribunal pénal international pour le Rwanda. En 2011, elle reçoit le prix des droits de l'homme pour l'ensemble de son travail. Florence Hartmann est aussi l'auteure de plusieurs essais. Actuellement, elle est conférencière et siège au conseil d'administration de deux ONG, l'une consacrée aux Balkans, l'autre à l'Ukraine.

en ex-Yougoslavie avant que ces magistrats ne sachent qu'ils existaient. Et j'ai fini emprisonnée dans les mêmes geôles que des criminels de guerre que j'avais contribué à confondre.
Que retenez-vous de cette mésaventure?
Elle illustre deux dimensions particulières de la justice internationale. D'abord, elle n'a pas de police propre, elle est donc dépendante de la volonté des États de mettre en œuvre ses mandats d'arrêt. On voit les problèmes que cela pose aujourd'hui, quand des dirigeants recherchés – Poutine ou Netanyahu – calculent leurs déplacements en fonction des pays qui les arrêteront ou pas. Eh bien, j'ai été la seule et unique personne à avoir été arrêtée directement par le TPI, alors que ce n'était pas de sa compétence.
Ensuite, la justice doit être indépendante. On doit déjà se battre pour que ce soit le cas au niveau national, au niveau international, c'est encore plus compliqué. Il n'y a aucun contrôle d'une instance extérieure, qui pourrait s'assurer que ses juges font correctement le travail.
Mais je crois en cette institution et, pour cette raison même, je pense qu'il faut la critiquer, afin qu'elle s'améliore et reste crédible. Le droit international, la justice internationale sont des miracles qu'il faut protéger. Re-

noncer à les défendre parce qu'ils ne sont pas parfaits serait dramatique.
Aujourd'hui, des dirigeants, des États remettent en question cette instance. Êtes-vous inquiète?
Il y aura toujours un combat des puissants contre la justice: ils n'ont pas envie de voir des hauts responsables en procès ou derrière des barreaux. Alors que ce sont des justiciables comme les autres. Bien que cette attente soit forte dans le public, il y a un silence terrible autour de ces menaces sur la justice internationale. C'est aux citoyens de s'emparer des institutions qui peuvent protéger l'humanité et l'équité.
On ne peut pas arrêter la guerre, hélas, mais il y a des règles. Cela nous appartient, dans ce «nous» collectif qu'est l'humanité. Nous devons insister pour qu'elles soient respectées, sinon la justice internationale va disparaître et, avec elle, l'instrument indispensable pour lutter contre l'impunité.
La 4^e édition du Festival du film judiciaire aura lieu le 22 novembre à la Cinémathèque de Lausanne. Deux projections, «La liste de Carla» (16h30) et «La révélation» (20h15), seront suivies de tables rondes. Infos: <https://livestaging.cinematheque.ch>